

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Octobre 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	14	14

L'an 2019, le 10 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Le Gault Saint Denis s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame La Maire, Valérie DI LUCCA en session ordinaire.

Date de convocation : 04/10/2019.

Présents : Mme DI LUCCA Valérie, Maire, M. FOUCHER Jean-Luc, Mme JOUANNET-LEFRANC Claude, M.GOUSSARD Alain, M.PAILLEAU Stéphane, Mme LELIARD Sabrina, M.MESLARD Philippe, M.CHERAMY Damien, M.WISSOCQ Eric, M.BESNARD Xavier, M.MOREAU Benoist, Mme JUTEAU Gisèle, M.DARMIGNY Bertrand, M.COLLARD Sylvain.

A été nommée secrétaire : Mme JOUANNET-LEFRANC Claude

Approbation des comptes-rendus de séance du 11/06/2019 et du 26/08/2019

Madame La Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal de s'exprimer concernant les comptes-rendus des séances du 11 juin et du 26 août 2019 ;

Monsieur Moreau souligne d'une part, une rédaction empêchant la compréhension pour la délibération du 11 juin à propos de l'abandon du FPIC à la Communauté de Communes du Bonnevalais. et d'autre part des mots manquants dans les délibérations suivantes.

Il est proposé de reporter l'adoption des comptes-rendus de séance au prochain conseil municipal après correction.

Autorisation de modification de l'ordre du jour

Madame La Maire demande à titre exceptionnel l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la convention de mise à disposition d'un agent communal entre la commune et le SIRP.

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité de rajouter ce point de délibération à l'ordre du jour .

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Présentation du projet de l'Association SYKADAP (point n'appelant pas de délibération)

Madame La Maire présente Monsieur CORDIER représentant l'Association SYKADAP qui souhaite présenter un projet d'implantation sur la commune.

Monsieur Cordier :

L'Association SYKADAP a été créée en 2016 et compte à ce jour une trentaine d'adhérents ; elle bénéficie de la reconnaissance d'utilité publique et d'un agrément de l'Education nationale.

Elle emploie 2 services civiques pour mener des actions de sensibilisation des publics (enfants et adultes) concernant les solutions d'adaptation aux changements climatiques (promotion de la permaculture, expérimentation en plein champ, potager expérimental...).

L'Association souhaiterait la mise à disposition d'un terrain communal pour proposer une expérience de permaculture en plein champ et animer des ateliers de découverte pour l'école et les habitants de la commune.

Monsieur Cordier précise la définition de la permaculture :

La permaculture ne demande que peu d'entretien, car elle s'appuie sur l'utilisation de plantes qui se complètent. Le but de cette méthode est de créer des systèmes qui s'inspirent de l'écologie naturelle. Elle est durable et économe en énergie.

Le conseil municipal s'accorde sur l'intérêt d'un tel projet et souligne la nécessité de réfléchir au problème de stationnement, d'accès, de cohabitation avec les exploitants contigus.

Le conseil municipal remercie Monsieur Cordier et lui indique entamer une réflexion autour de ce projet.

Adoption du Rapport annuel 2018 sur l'Eau

Comme tous les ans, il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport annuel sur l'Eau.

Monsieur FOUCHER Jean-Luc rappelle que ce document est généré sur le site de l'Observatoire de l'Eau et de l'Assainissement incrémenté par les données de l'Agence régionale de la Santé, contrôlé par la D.D.T (direction départementale des Territoires) et consultable par tous.

Pour résumer, la commune a acheté 2.5% d'eau en plus par rapport à 2017 et vendu 2.4% en moins (baisse du nombre d'abonnés de 1.2%) ; le rendement du réseau est de 81.3% contre 91% sur l'exercice 2017. Enfin, le prix total de l'eau en m3 est de 1.87€.

Le conseil municipal s'interroge sur cette différence et propose de prévoir l'installation de compteurs sur les équipements communaux ; il convient également de prendre en compte les éventuelles fuites sur les réseaux, la consommation de l'agriculture et des services de secours.

Monsieur Foucher propose l'adoption de ce rapport et sa mise à disposition sur le site de l'Observatoire de l'Eau et de l'Assainissement;

Le conseil municipal VALIDE à l'unanimité ce rapport et ACCEPTE sa mise à disposition.

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Adoption du Rapport annuel 2018 sur l'Assainissement

Monsieur FOUCHER Jean-Luc rappelle que comme pour le rapport annuel sur l'Eau, ce document est généré sur le site de l'Observatoire de l'Eau et de l'Assainissement incrémenté par les données de l'Agence régionale de la Santé, contrôlé par la D.D.T (direction départementale des Territoires) et consultable par tous.

Pour résumer, on observe une diminution des volumes facturés de 2% entre 2017 et 2018 (lié à la diminution de la vente d'Eau en volume) et un prix TTC/m3 inchangé soit 2.18€/m3.

Monsieur Foucher propose l'adoption de ce rapport et sa mise à disposition sur le site de l'Observatoire de l'Eau et de l'Assainissement;

Le conseil municipal VALIDE à l'unanimité ce rapport et ACCEPTE sa mise à disposition.

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Révision des loyers

Madame La Maire rappelle que la loi n°2008-111 du 8 février de 2008 (article 9) pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par la loi du 26 juillet 2005. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les 12 derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Cet indice est calculé sur une référence 100 au quatrième trimestre 1998. La référence de révision des loyers est publiée par l'INSEE.

La révision des loyers est calculée comme suit :

Montant du loyer actuel x $\frac{\text{IRL du 2eme trimestre 2019 (Indice de référence des loyers)}}{\text{IRL du 2eme trimestre de 2018}}$

Loyers actuels :

- Logement Boulangerie 213.43€
- Logement communal 107.41€
- Logement 15 rue Jules Ferry 550.00€

Après application des indices de révision :

- Logement Boulangerie 216.69€
- Logement communal 109.05€
- Logement 15 rue Jules Ferry 558.40€

Cette augmentation s'appliquera à la facturation des loyers d'Octobre 2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DÉCIDE à la majorité** d'approuver cette augmentation des loyers.

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
------------------	-------------------	-----------------------

Décision modificative Budget Eau 2019

Madame La Maire indique qu'afin de régulariser un dépassement budgétaire au chapitre 014 du Budget Eau-Assainissement pour la somme de 6889.00€, il convient d'autoriser l'opération budgétaire suivante :

- en dépenses de fonctionnement :

Au chapitre 011

Compte 61528: - 6889.00€

- en recettes de fonctionnement :

Au chapitre 014

Compte 706129 : + 6889.00€

Le conseil municipal est informé que ce dépassement correspond à une surtaxe facturée par l'Agence de l'Eau, une demande

de remise gracieuse est en cours auprès de l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** cette opération budgétaire.

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Convention de mise à disposition d'un agent communal entre le SIRP et la commune

Madame La Maire indique la nécessité de renfort au sein de l'équipe technique ; la commune a demandé au SIRP de mettre à disposition un agent communal pour exercer les fonctions d'employé communal polyvalent (entretien des espaces verts, de la voirie, des bâtiments...) du 23/09/2019 au 31/12/2019 inclus, à raison de 17.5/35ème par mois sur le grade d'adjoint technique 2ème classe.

Les jours de mise à disposition sont le lundi et le mercredi + le vendredi matin 2 fois par mois.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** Madame La Maire à signer la convention et tous les actes s'y afférant et à prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes.

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Questions diverses

- Information Election Mars 2020 : le calendrier des dates clés pour les municipales du 15 et 22 mars 2020 est diffusé par la préfecture : date limite des inscriptions sur les listes électorales le 07/02/2019, date limite de candidature le 27/02/2020 à 18h.

-Repas des Anciens: date fixée au 23/11/2019 à la salle polyvalente.

-Point d'étape sur les travaux de la Boulangerie.

-Course Paris-Tours du dimanche 13/10/2019 : passage dans la commune (D127) aux alentours de 12h20.

Les questions étant épuisées, fin de la séance à 23h00.